

PER

C-621

CON



Commerce MONTRÉAL

PÉRIODIQUES

SEPT 21 1973

BIBLIOTHÈQUE

MONTRÉAL, 19 MARS 1951
VOLUME 6 — NUMÉRO 25

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Juridictions canadiennes d'impôts

Cette taxe de 3%

Le gouvernement fédéral offre d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de façon à concéder aux provinces un droit d'imposition indirecte pouvant aller jusqu'à 3% du chiffre d'affaires des établissements commerciaux. A cette offre, la Chambre de commerce du district de Montréal répond, conformément à sa tradition: "Il vaut mieux définir clairement les droits respectifs du fédéral et des provinces en matières fiscales... Votre offre ne fait qu'ajouter de la confusion à un problème déjà confus... Elle ne sert qu'à jeter un trouble additionnel dans l'esprit déjà anxieux des contribuables."

Une opinion aussi tranchée, appuyée sur des motifs aussi généraux, à l'endroit d'un problème aussi complexe, suppose une connaissance approfondie du sujet. En fait, la Chambre fonde son opinion sur de longues études et plus particulièrement sur son "Mémoire sur les relations fédérales-provinciales en matière d'impôt" publié en 1947.

Voici, en quelques mots, le contexte de cette décision.

★ ★ ★

Les pouvoirs d'imposition du fédéral et des provinces sont censés être définis clairement dans deux articles de la loi constitutionnelle du Canada. Il y est dit en bref que les provinces ont droit à la taxe directe cependant que le fédéral a droit à la taxe indirecte. Taxe directe et taxe indirecte sont loin d'être toujours faciles à discerner dans la pratique. Toutefois ce serait suffisant, si la fin de l'article définissant les droits fédéraux ne venait jeter la confusion en laissant entendre que le fédéral a en outre tout les droits. Les opinions sont partagées à ce sujet. Commerce-Montréal se borne ici à considérer les événements. Du début de la Confédération jusqu'en 1917, les choses se sont passées comme si les pouvoirs respectifs du fédéral et des provinces étaient bien tranchés. En 1917, le gouvernement fédéral faisait appel à ce qu'il nomme "l'impôt de guerre sur le revenu". Dans l'intention proclamée de tous, il ne s'agissait que d'une mesure temporaire devant disparaître à très brève échéance. En de telles circonstances, les provinces ne dirent pas grand-chose.

L'impôt sur le revenu se prolongea d'exercice en exercice... sans provoquer de crise grave. Il était, à ses débuts, fort modeste, et ne rencontrait guère que des objections de principe. En un mot, il ne faisait pas mal.

Quatre facteurs sont venus subséquemment compliquer singulièrement la situation:

- 1 — La dernière guerre entraînait le recours massif à l'impôt sur le revenu pour des fins de fiscalité et de contrôle;
- 2 — le pays prenait une expansion de plus en plus considérable;
- 3 — l'assaut du pouvoir par un parti fédéral socialisant entraînait chez le gouvernement au pouvoir l'inauguration de mesures de sécurité sociale de plus en plus onéreuses qu'on finançait par le truchement de l'impôt sur le revenu, déterminant par là une orientation vers la redistribution de la richesse;
- 4 — la constitution d'un corps de grands fonctionnaires d'une compétence remarquable engendrait le phénomène normal de la centralisation par l'impôt.

En même temps, les provinces voyaient leurs obligations s'accroître au même rythme que l'expansion nationale. Elle durent, elles aussi, avoir recours, quoique d'une façon beaucoup plus modeste, à l'impôt sur le revenu... et le contribuable se vit le sujet d'une concurrence fiscale qui menaçait de devenir ruineuse. Très vite, la situation menaçait de devenir intenable.

Afin d'obvier à ces difficultés, sans toutefois renoncer aux mesures de sécurité sociale, mesures qui, normalement, auraient dû appartenir aux provinces, le gouvernement fédéral offrit à ces dernières de leur louer pour cinq ans certains de leurs pouvoirs de taxation. On sait ce qui advint de cette offre: l'Ontario et le Québec ne voulaient pas s'en prévaloir aux fins de conserver leur souveraineté.

Le contribuable canadien assistait impuissant à une lutte qui mettait face à face Ontario et Québec d'une part, le gouvernement fédéral d'autre part. Les provinces soi-disant récalcitrantes disaient: "Nous sommes des États souverains et un autre État ne saurait contrôler nos revenus." Ottawa, cependant pesait de tout le poids de son influence.

A ce moment, la Chambre de commerce du district de Montréal, après de très longues études, proposa aux gouvernements intéressés de définir clairement leur juridiction respective en matière d'impôt. Ceci étant fait, il n'y aurait plus de friction et les contribuables pourraient oublier leurs inquiétudes pour continuer à construire un meilleur Canada. A cette recommandation de principe, la Chambre ajoutait des suggestions et des modalités concrètes pour fin de discussion. Brièvement, elles consistaient en une entente par laquelle

(Suite à la page 7)

Un service exclusif aux membres

UNE NOUVELLE CEINTURE

En vue de freiner davantage l'inflation, Ottawa annonce de nouvelles restrictions sur le crédit au consommateur qui entrent en vigueur aujourd'hui même, 19 mars :

1 — Quiconque voudra désormais acheter une voiture à crédit devra consentir un paiement minimum initial de la moitié, plutôt que du tiers, du prix auquel le véhicule se vend. Dans le cas d'une automobile de \$2,100, il faudra dorénavant déboursier \$1,050 plutôt que \$700.

2 — Dans le cas de toutes les marchandises qui tombent déjà sous le coup de la régie du crédit, le paiement minimum initial qui ne devait être jusqu'ici que le cinquième du prix au comptant sera du tiers.

3 — Tous les paiements minimums initiaux seront de \$10. au lieu de \$5.

4 — On ne disposera plus que de douze mois pour payer ce qu'on devait payer jusqu'ici en dix-huit mois, et les paiements mensuels seront d'au moins \$10. ou de \$2.50 par semaine, alors qu'ils étaient jusqu'ici de \$5. ou de \$1.25 par semaine.

5 — Les citoyens qui ouvrent dans un magasin un compte qu'ils acquittent à tant la semaine ou à tant le mois devront consentir un paiement minimum initial de \$10. et un paiement mensuel minimum de \$10.

Pour des copies de la nouvelle ordonnance, s'adresser à M. Jean-Paul Forest du service des renseignements, PL. 3901.

rente viagère du Gouvernement. Il expliquait qu'il avait placé ses épargnes dans une boîte de métal qu'il avait enfouie quelque part sur sa ferme; il ne se souvenait plus de l'endroit exact, et l'herbe avait tout recouvert. Il déclarait avec confiance que ce ne serait pas long puisqu'il n'avait que 50 acres à fouiller. Quelques semaines plus tard, il rapportait qu'il avait trouvé l'argent.

M. Gregg déclare que des représentants du Service des rentes viagères du Gouvernement, ailleurs au pays, ont eu des expériences semblables.

QU'EST-CE QU'IL FAIT DONC, CELUI-LA ?

Combien de fois par année, pour des raisons d'affaires surtout, est-on intéressé à savoir ce qu'un tel fait au juste, quels titres il a, d'où il vient, etc. Des publications spécialisées, genre "Who's Who", sont bien utiles dans de pareilles circonstances.

C'est dans cette catégorie qu'entre l'édition 1950 des "Biographies Françaises d'Amérique" publiée il y a quelques semaines par l'un des membres de notre Chambre. Ce volume de 914 pages contient plus de 800 biographies de personnalités, dans tous les domaines. A ce titre, c'est un document de base. Editeurs : Les Journalistes Associés, Edifice La Patrie, 180 est, rue Ste-Catherine, HA. 3087. Demander M. Noël Lanoix.

LA POSTE ÉCONOMIQUE

Il fallait s'attendre à des réactions, pas toutes favorables, à l'occasion de la diminution du nombre des distributions quotidiennes du courrier. Si bon nombre n'en souffrent pas trop, plusieurs y trouvent des inconvénients parfois graves, en particulier les maisons éloignées du centre des affaires.

Cependant, le ministère a fait son possible pour atténuer le mal. C'est ainsi qu'il a donné aux maîtres de poste urbains instruction de donner la préférence dans la location de cases postales aux maisons d'affaires qui ne reçoivent qu'une distribution par jour. Bien plus, le courrier de ces entreprises est classifié par les facteurs avant qu'ils ne commencent leur distribution, en sorte que ceux qui le désirent peuvent aller le chercher assez tôt à leur bureau de poste de district.

Ce n'est pas encore l'idéal mais, dans les circonstances, beaucoup mieux qu'on ne pouvait l'espérer.

Nos Professionnels

MAURICE TRUDEAU. C. R.
de l'étude Trudeau, Beauregard,
Beaulieu et Ethier, 204 ouest, rue
Notre-Dame, LA. 1126.

DUPLESSIS et LABELLE
ARCHITECTES

822 est, rue Sherbrooke AM. 4481

Raymond DUFRESNE, a.d.b.a.
ARCHITECTE

2760 Van Horne AT. 2556

CAMILLE BENOÎT, c.a.
Comptable Agréé

4154 rue St-Denis LA. 6226

COMMERCE-MONTRÉAL

est publié chaque semaine par la Chambre de commerce du district de Montréal.
Exclusivement réservé à ses membres, pour les renseignements sur les derniers développements des affaires locales, nationales et internationales.

Donne le reportage officiel des initiatives de la

CHAMBRE DE COMMERCE
du district de MONTRÉAL

Exécuteur

prés. : M. Antoine Desmarais Prés. Consl. : M. Raymond Dupuis
1er vice-prés. : M. Rolland Phillis très. hon. : M. J.-A. Lalonde
2e vice-prés. : M. Honoré Parent sec. hon. : M. Alb. Deschamps

Conseil d'administration

MM. F.-A. Angers	MM. Roger DesSèves	MM. Z. LeFranc
B. Baillargeon	René Dupont	Huet Mazue
J.-T. Beaudin	Armand Dupuis	J. Melançon
Romain Bédard	François Fortier	Géard Parizeau
J.-A. Boivin	Albert Leduc	Jean Raymond
M. Caron	L.-P. Leduc	R.-A. Robic
	Eugène Thérien	Paul Trudeau

14 est, rue St-Jacques

PLateau 3901

BAS DE LAINE, SAC DE PAPIER

L'achat d'une rente viagère du Gouvernement est un plus sûr moyen d'épargne que les cachettes sous le matelas ou dans une armoire, a déclaré dernièrement le ministre du Travail, l'hon. Milton F. Gregg.

Dans nos temps modernes, dit M. Gregg, il pourrait sembler à plusieurs qu'un tel conseil est inutile, mais, de temps à autre, des représentants du Service des rentes viagères du Gouvernement découvrent des faits qui prouvent que quelques canadiens placent encore leurs économies dans des endroits bien peu sûrs dans leurs maisons ou aux alentours.

Pas plus tard que la semaine dernière, un bon monsieur se présentait au bureau local des rentes viagères à Ottawa portant sous son bras un sac de papier contenant des titres d'une valeur d'à peine moins de \$20,000. Il avait reçu une circulaire soulignant l'avantage d'une rente viagère du Gouvernement canadien et avait décidé que c'était là une meilleure façon d'économiser que de conserver ses épargnes à la maison dans un sac de papier.

L'été dernier, un autre particulier demeurant près d'Ottawa, qui avait vu une annonce sur les rentes viagères du Gouvernement canadien, écrivait au bureau et déclarait que dès qu'il aurait trouvé ses économies, il achèterait une

COMMODITÉS MÉNAGÈRES ET ÉLECTRICITÉ

L'électricité constitue la clé de voûte de l'industrie et un élément important dans le degré d'aisance de la population. L'électrification a touché de nouvelles cimes au cours des dernières années, surtout dans les régions rurales, et les progrès dans ce domaine sont constants. De nouvelles et vastes régions sont ouvertes à l'industrialisation et l'électricité met à la disposition des foyers agricoles et ruraux tous les avantages des commodités modernes en même temps qu'un outillage qui économise du travail et de la main-d'oeuvre.

Lors du recensement de juin, l'énumération s'enquerra auprès de chaque cinquième chef de ménage des principales commodités d'éclairage qu'il emploie. Les données recueillies, comparées à celles de 1941, donneront une mesure exacte des progrès accomplis dans ce domaine depuis dix ans.

Le recensement de 1941 avait révélé que 69 p. 100 de tous les ménages canadiens employaient l'électricité comme mode d'éclairage. Lors d'un sondage effectué par le Bureau à l'automne de 1949, il a été constaté que cette proportion s'était élevée à 86 p. 100, augmentation remarquable au cours de moins de neuf années.

Les métropoles sont électrifiées dans une proportion approximative de 100 p. 100. Il en est à peu près de même dans les petits centres urbains. Toutefois, c'est à la campagne que les progrès récents ont été le plus remarquables. En 1941, 20 p. 100 seulement des foyers agricoles déclaraient l'emploi de l'électricité. En 1949, cette proportion était de 50 p. 100. Soixante pour cent environ des foyers ruraux non agricoles avaient l'électricité en 1941, tandis qu'en 1949, cette proportion était de 79 p. 100.

Les deux tableaux ci-contre, le premier, un calcul fondé sur les données du recensement de 1941, et le deuxième, tiré des résultats du sondage de 1949, révèlent que les progrès de l'électrification ménagère sont marqués dans tout le Canada.

LOCAUX DEMANDÉS

On désire un local d'environ 25' x 40' ou 50', un rez-de-chaussée, situé au centre nord. Également un local de 50' x 80', plain-pied avec cave en ciment si possible, pour louer ou acheter. Un ancien garage ferait l'affaire. Pour renseignements, vous adresser à Publicité Trans-Canada, LA. 5858. (Publ.).

PROCHAIN DÉJEUNER-CAUSERIE

MARDI 3 AVRIL

Comme d'habitude nous suspendons la tenue des déjeuners-causerie durant la période de Pâques.

Nos quatre derniers déjeuners-causerie auront lieu les

3 AVRIL	➔	Rév. Père Paul-Léon PANICI, s.j. .. prédicateur du carême à Notre-Dame.
10 AVRIL	➔	Me Louis-A. LAPOINTE, directeur des services de la ville de Montréal.
17 AVRIL	➔	Brigadier J. Guy GAUVREAU, coordonnateur de la défense civile pour la région de Montréal.
24 AVRIL	➔	Clôture de la saison 1950-51

PROPORTION DE MÉNAGES AYANT L'ÉLECTRICITÉ, RECENSEMENT 1941

	% du total	Centres urbains plus 30,000	Moins de 30,000	Régions rurales Non agricoles	Agricoles
Canada	69.1	99.4	92.8	59.5	20.2
Maritimes (moins Terre-Neuve).	57.0	99.0	93.6	47.2	19.5
Québec	76.0	99.6	94.8	50.8	23.6
Ontario	81.0	99.7	96.7	70.9	37.3
Prairies	42.6	98.7	78.5	40.1	5.8
Col.-Britannique	80.8	99.1	96.3	69.2	36.0

PROPORTION DE MÉNAGES AYANT L'ÉLECTRICITÉ, SONDAGE DE 1949

	% du total	Centres urbains plus 30,000	Moins de 30,000	Régions rurales Non agricoles	Agricoles
Canada	86	100	97	79	50
Maritimes (moins Terre-Neuve).	81	99	97	75	52
Québec	94	100	99	91	70
Ontario	94	100	99	87	72
Prairies	62	100	86	69	23
Col.-Britannique	96	100	100	88	79

VINGT FOIS SUR LE MÉTIER . . .

Dans une brochure du Department of Commerce des E.U., destinée aux futurs commerçants indépendants (petits magasins), on lit ces lignes:

"Comme employeur, vous découvrirez vite que les heures de travail ne se limitent pas à 40 par semaine. Longtemps après que les autres seront rentrés chez eux, vous aurez à restez "sur le tas", à chercher les "pourquoi?" et les "comment?", à mettre vos livres en ordre, à fouiller vos inventaires, à réaménager votre stock, à regarder ce qui a besoin d'améliorations, et mille et un autres détails. Vous trouverez vite à ce jeu que celui qui veut se lancer dans le commerce n'est plus capable de conserver des engagements de golf pour trois heures de l'après-midi."

Il ne sert à rien de se leurrer. Le succès s'obtient au prix d'efforts constants bien orientés. Voici des conseils pratiques qui sont d'application facile pour peu que chacun soit animé du désir sincère de mieux faire.

- 1) Essayez les nouvelles techniques de vente.
- 2) Abstenez-vous de sacrifier la qualité dans le but de diminuer les frais d'opération et le coût de revient.
- 3) Accordez un excellent service à votre clientèle, même s'il n'est pas spectaculaire.
- 4) Soyez un concurrent actif et prévoyant.

- 5) Encouragez et développez l'initiative de vos vendeurs.
- 6) Soyez honnête avec votre clientèle, vos vendeurs et vos concurrents.

RÉÉDUCATION DES INVALIDES CIVILS

En ces temps où il commence à y avoir rareté dans plusieurs domaines du marché du travail, il peut être intéressant de savoir qu'une conférence nationale sur la rééducation des invalides civils a eu lieu au début de février. Organisée conjointement par les ministères fédéraux du Travail, de la Santé nationale et du Bien-Etre, et des Anciens Combattants, la réunion a étudié les moyens de coordonner les efforts de rééducation des invalides.

On y a établi, entre autres choses, que 80 p. 100 des invalides d'âge de travailler pourraient être rétablis en emploi si l'on utilisait efficacement les services communautaires modernes et les facilités normales d'éducation. On y a également constaté que l'ouvrier handicapé peut donner pleine valeur pour son salaire et qu'il n'est pas plus sujet aux accidents du travail que les autres.

Pour résumé de la Partie I de cette conférence (la Partie II devant être publiée sous peu) vous adresser au Service de Consultations et de Recherches de la Chambre, PL. 3901.

PRÉVOYEZ !

Comme ce sont les dépenses dans un magasin de détail qui gouvernent dans une large mesure la structure financière il importe donc d'abord pour le détaillant de dresser un budget des dépenses pour l'année qui vient.

Il serait convenable que le budget contienne six en-têtes différentes 1) Le numéro des comptes 2) Les explications ou le détail des postes comptables 3) Une colonne de chiffre pour l'année qui se termine, donnant le montant véritable dépensé aux divers postes des dépenses 4) Une colonne pour l'année qui vient et où il est inscrit le mot "budget" ce qui signifie le montant que vous prévoyez dépenser au cours de l'année 5) Une colonne laissée en blanc dans laquelle à la fin de l'année prévue le détaillant inscrira les dépenses réelles 6) Une colonne de comparaison avec plus ou moins (+ ou -) par laquelle le détaillant se rendra compte si ses prévisions ont été justes et là où il y aura lieu de faire enquête.

C'est là nous croyons un bon moyen de contrôle pour le détaillant. En effet le détaillant connaissant sa marge de profit brut, saura les ventes qu'il devra effectuer au cours de l'année afin de ne pas opérer à perte. Le marchand détaillant en plus de budgéter ses dépenses, doit budgéter ses ventes et prévoir ainsi ses résultats de fin d'année.

MONTRÉAL ET LE PROBLÈME DES TAUDIS

La ville de Montréal abordera dans un avenir prochain la solution du problème des taudis. Le budget municipal pour l'année en cours prévoit une somme de \$1 million. C'est un pas vers le progrès dont le conseil municipal se réjouit.

Mais avant de donner suite à ces projets de nettoyer les habitations considérées comme contagieuses et impropres à une saine moralité, il faudra encore attendre quelques temps.

La Chambre de commerce avait abordé au début de l'exercice, l'étude de cet épineux problème des taudis. Un comité a déjà été chargé d'étudier une formule de construction d'habitations à bas loyer. L'étude s'est avérée complexe à cause des dangers éventuels de tomber dans des solutions à tendance socialiste. Le dernier projet étudié a été la formation de compagnies à dividendes limitées. Le comité en reprendra l'étude mardi, le 20 mars. Font partie du comité, les membres suivants : MM. J.-A. Lalonde, président; J.-G. Chênevert, Sylvio de Courcy, Paul Gonthier et J.-A. Gosselin.

EUROPE 1951



7e ÉTAPE — L'ITALIE — DU 11 AU 22 MAI

L'étape d'Italie est toujours l'une des plus goûtées des voyageurs, par les souvenirs d'histoire ancienne qu'elle rappelle et surtout parce que Rome est le siège du pontificat.

Stresa avec promenades en bateau sur le lac Majeur; Milan; Venise et ses canaux, Florence, Rome, Tivoli, Naples, Pompéi, Sorrente, Capri — par bateau, Gênes... et l'émouvante audience pontificale qui justifie à elle seule le voyage.

Prochaines étape: la Côte d'Azur.

Renseignements: M. Jean-Paul Forest — PL. 3901.

PROPOS HUILEUX

La version de 1951 (édition No 5) de la brochure "Western Canadian Oils" contient les derniers croquis, faits et estimations relatifs à l'huile et aux développements de gaz naturel dans l'Ouest canadien, avec renseignements détaillés sur les compagnies canadiennes et américaines exécutant les travaux. Cette brochure de 144 pages est indispensable à tous ceux qui sont intéressés dans les titres des compagnies pétrolières, de l'ouest canadien.

Une copie sera gracieusement adressée sur demande. Ce livret est disponible en anglais seulement. Adressez-vous à James Richardson & Sons, Edifice Board of Trade, Montréal — Téléphone: MARquette 1331.

UN MOYEN BIEN SIMPLE

Traitez-vous avec des cultivateurs? Avez-vous des parents ou des amis dans la classe agricole? Voulez-vous leur rendre service? Un moyen très simple s'offre à vous de combler le fossé que l'on rencontre souvent entre la théorie et la pratique. Des plaquettes illustrées, rédigées en français pour la classe agricole, sont à votre disposition sur demande à un gérant de succursale de la Banque Canadienne de Commerce. Parmi les domaines abordés, appuyés de l'autorité de spécialistes, l'on remarque, par exemple, "Le pâturage et la production en grand", "Gardons la ferme dans la famille", "Les machines modernes, des aides infatigables".

ÊTES-VOUS REPRÉSENTÉ EN COLOMBIE BRITANNIQUE ET EN ALBERTA ?

La compagnie B. C. Overseas Traders Ltd., de Vancouver, qui nous est recommandée par le Vancouver Board of Trade, serait intéressée à représenter des industriels du Québec dans les domaines suivants: outils, quincaillerie, bicyclettes, petites machines, pastilles pour la gorge, produits alimentaires. Cette compagnie est organisée pour "couvrir" la Colombie Britannique et l'Alberta. Si intéressé, communiquer avec M. Gunnar Svalandar, propriétaire de la maison en question.

UN NOUVEAU LAIT

Nous avons déjà le lait nature, le lait pasteurisé, le lait homogénéisé, le lait écrémé, le lait évaporé, le lait condensé, etc. Nous aurons un nouveau lait qui prendra place dans le réfrigérateur à côté de tous les jus de fruits et des jus de légumes existants. Nous avons les fruits congelés, nous aurons le lait congelé. Le U. Department of Agriculture vient d'en donner la nou-

velle. Des expériences concluantes de laboratoire sont maintenant à l'essai sur une base industrielle par certaines laiteries américaines. Il suffirait de chauffer du lait de première qualité à 155 degrés durant 30 minutes (ou 170 degrés pendant une minute), de l'homogénéiser, de le condenser au tiers de son volume, et de le congeler dans des contenants hermétiques. Ce lait congelé peut se garder pendant deux semaines dans une glacière. Dilué avec de l'eau, on prétend que le nouveau lait reprend son goût de lait frais.

M. J.-C. ASSELIN AU CONSEIL D'ORIENTATION

Le Conseil d'orientation économique, civique et sociale de la Chambre de commerce se compose d'experts et de spécialistes de tous les domaines d'activités économiques.

Nous y retrouvons des hommes d'affaires, des industriels et commerçants, des ingénieurs, des comptables, des avocats, des sociologues, des économistes, des statisticiens enfin une variété d'hommes qui peuvent juger les questions à l'étude avec des points de vue bien différents les uns des autres.

Dernièrement, le Conseil d'administration nomma monsieur J.-C. Asselin, directeur du département légal de la Canadian Industries Limited. Les membres du Conseil d'orientation sont heureux de souhaiter la bienvenue à leur nouveau collègue et se réjouissent de cette heureuse nomination.

LA TV DANS UN AN ?

Aux dernières nouvelles, il est tout à fait probable que le premier poste de TV montréalais commencera ses opérations le printemps prochain. La Société Radio-Canada, qui en sera propriétaire, est actuellement à construire ses studios qui seront complétés dès l'été. Le pylône qui "ornementera" le sommet du Mont-Royal aura une hauteur de 283 pieds, et servira éventuellement aux émissions radiophoniques de Radio-Canada; son érection ne débutera que cet été.

Montréal s'est vu doter de cinq longueurs d'ondes pour la TV; deux d'entre elles ont été octroyées à Radio-Canada

et les trois autres pourront être accordées à des postes privés. A l'heure actuelle, Radio-Canada seul a le droit d'utiliser l'une de ses deux longueurs d'ondes.

VOS PROBLÈMES D'IMPÔT

Le comité d'Impôt de la Chambre s'est réuni lundi, le 12 mars dernier.

Lors de cette première réunion, le comité a pris connaissance des recommandations de l'Institut des Comptables Agréés et de celles de la Chambre de commerce du Canada, présentées dernièrement au Ministre des Finances et celui du revenu national.

La prochaine réunion du comité de l'impôt se tiendra lundi, le 19 mars, à quatre heures et demie, aux bureaux de la Chambre. Les membres du comité termineront l'étude des recommandations de la Chambre de commerce du Canada pour ensuite aborder l'étude des questions que les membres de la profession comptable rencontrent dans la pratique.

Les recommandations antérieures de la Chambre de commerce au gouvernement fédéral au sujet de la loi de l'impôt, ont été une contribution précieuse. Les membres peuvent se prévaloir de ce comité pour soumettre leurs problèmes d'impôt.

CANDIDATURES

Les personnes suivantes désirent devenir membres de la Chambre. Si vous avez quelque objection à leur admission, veuillez en faire part au secrétariat.

DRUDGEON, Maurice,
Salon Vogue,
1454, rue De La Montagne,
Montréal. BE. 9710
Parrain: M. Robert Rouleau.

LESSARD, Charles-Armand,
Courtier en immeubles,
Guardian Trust Co.,
618 ouest, rue St-Jacques,
Montréal. PL. 8251
Parrain: M. Eugène Thérien.

PHANEUF, Armand, prop. et directeur,
Les Industries Phaneuf Enrg.,
259, ave Courtemanche,
Montréal. CL. 2252
Parrains: M. Léon-J.-Z. Patenaude,
M. Pierre Des Marais.

Commerce MONTRÉAL

ne paraîtra pas

LUNDI DE PÂQUES
26 MARS

La publication ne reprendra
que lundi, le 2 avril prochain.

VOTRE VILLE QUI BOUGE

Quoi qu'on en ait dit, il s'est fait de "la belle ouvrage" à la ville de Montréal et il s'en fait encore." C'est cette affirmation assez catégorique que monsieur Asselin, président du comité exécutif de la ville de Montréal a prouvé devant les membres de la Chambre de commerce lors du dernier déjeuner-causerie.

Une conférence, une exposition, des documents et un rapport nous ont convaincu que ça bougeait quelque part il n'y a pas de doute. Il faudrait plusieurs colonnes de ce journal pour faire une énumération même tout à fait sèche des réalisations et des projets de la cité. C'est plus qu'une énumération, c'est un déluge de travaux.

Monsieur Asselin nous a parlé de l'ensemble, de l'importance et de la signification des travaux publics complétés, entrepris ou sur le point de l'être par la ville. En somme c'est de "notre ville" qu'il a parlé.

Après des délais expliqués par la dépression, les mauvaises finances et la deuxième grande guerre, pendant lesquels d'ailleurs on se penchait sur des projets, viennent enfin les réalisations tangibles. Il suffit d'examiner les items du budget municipal actuel pour constater que le conseil municipal a encore du pain sur la planche.

Les travaux entrepris et complétés ces dernières années touchent tous les domaines, ils représentent des sommes considérables. Certains sont bien apparents et connus, d'autres enfouis dans le sous-sol : les aqueducs et les égouts ne sont connus que de trop peu de gens.

Imaginons un peu les problèmes qu'envisage la ville à cause de son accroissement rapide et extraordinaire, de l'envergure de la nouvelle construction, de l'ouverture de nouvelles rues et de nouveaux quartiers, du développement industriel; problèmes non seulement d'aqueduc et d'égout, mais aussi problème de circulation, de voirie, d'espaces libres, de parcs, de jeux, d'entretien, d'éclairage, de police, de salubrité, de santé publique, d'administration, etc.

Le grand public réalise peu ou mal l'importance concurrente de tous ces domaines. Un ne va pas sans l'autre, ils sont tous essentiels. Il faut avancer sur tous les fronts, ne rien négliger, faire beau, faire bon, prévoir et financer.

Montréal grandit au rythme de 30,000 âmes par année, tous les citoyens ont droit de recevoir de la ville, donnant pour leurs taxes. Il faut répartir les travaux dans tous les quartiers, satisfaisant tout le monde et personne.

Nous savons très bien que les travaux réalisés ont demandé des études sérieuses, une multitude de projets, des plans, des enquêtes, des emprunts, des expropriations et nous savons aussi que tout cela est nécessaire. Le grand public le réalise moins bien et peut-être les gouvernements démagogues remplis de promesses sont-ils les premiers responsables. Pourquoi promettre des travaux qui ne sont encore qu'en stage de l'étude, pour impressionner sans doute, mais avec le résultat immédiat que tout le monde les voudrait déjà réalisés; d'où leur impatience et leurs critiques.

Bravo donc pour les réalisations, et faisons des vœux pour que tous les projets se réalisent.

AVIS IMPORTANT

Nous avons à votre disposition une magnifique brochure du service des travaux publics intitulée "Votre ville, ses travaux publics, 1950" et une liste complète des projets réalisés entrepris ou futurs de la ville. Faites en la demande à la Chambre. P.Lateau 3901.

PAS AVANT 1952

Les dernières nouvelles sont à l'effet que les Montréalais n'auraient pas de télévision avant le printemps de 1952, (voir page 5 de ce numéro). Deux raisons motivent ce retard : l'une, l'Honorable Premier Ministre de la province de Québec a bien accordé son consentement à la construction des antennes sur le Mont-Royal, mais il n'a pas encore signé de contrat à cet effet; l'autre, il faut un minimum de 15 mois pour la construction des antennes et des raccordements au studio. Même si le contrat d'autorisation du gouvernement provincial était signé demain matin, nous n'aurions à Montréal la télévision qu'au printemps 1952. Cependant, un commerce énorme se trouve bloqué. On estime, en effet, à près de 50 millions de dollars par an le commerce qu'entraînera l'installation de la télévision au Canada. En toute justice, il faut dire qu'il y a retard à Toronto également, mais ce retard n'est pas aussi long que celui de Montréal. Les Torontois qui ont déjà de la télévision de bordure venant de Buffalo, auront leur propre télévision vraisemblablement à l'automne 1951.

BESOIN DE COLLABORATEURS ?

Avez-vous besoin de collaborateurs dans vos bureaux? Des collaborateurs qui seraient bien préparés à vous se-

conder dans votre entreprise? Très bientôt, l'École des Hautes Études Commerciales remettra des diplômes à sa promotion 1951. Plus de 75 jeunes hommes ont fait des études commerciales avancées; ils cherchent des emplois comme comptables, statisticiens, chargés d'administration, vendeurs, préposés à la finance, publicistes, préposés aux immeubles, mathématiciens, actuels, spécialistes du commerce extérieur, employés au prix de revient, contrôleurs, chargés de relations extérieures, etc. Si vous êtes intéressés, vous n'avez qu'à communiquer avec la Chambre de commerce qui vous fera parvenir une liste de ces diplômés avec leurs caractéristiques.

DES MOTEURS ENFIN

Le Canada est enfin doté d'une industrie fabriquant des moteurs d'aviation. On sait en effet que jusqu'à maintenant, le Canada a dû compter sur l'Angleterre et les Etats-Unis pour se procurer les moteurs des avions qu'il construisait à Montréal et à Toronto. A la suite d'expériences concluantes, une industrie de moteurs d'avions à jet a été établie à Toronto. L'établissement de cette industrie a été un quasi tour de force. Plus de trois cents établissements industriels concourent à la production des moteurs Orenda qu'on classe au deuxième rang des moteurs à réaction du monde entier. On se servira de ces moteurs pour propulser les avions fabriqués à Montréal par Canadair. D'autre part, le gouvernement vient d'annoncer que l'on fabriquera à Montréal des moteurs d'avions ordinaires pour les appareils d'entraînement du type De Havilland. C'est un pas très important au point de vue de l'équipement économique canadien que l'établissement de ces deux fabriques de moteur. Il ne faut pas croire que cette importance doit s'interpréter simplement en fonction de la guerre. Ce ne serait pas exact. Montréal et le Canada font figures de centres de l'aviation mondiale. La position stratégique du Canada l'a décidé ainsi. Il fallait tout de même qu'une industrie telle que celle de la fabrication du moteur d'avion vienne justifier à d'autres titres cette centralisation de l'aviation mondiale dans notre pays.

DOUBLE DÉPRÉCIATION

Encore une fois, le Canada a recours à la concession de la double dépréciation des propriétés employées à des fins de guerre et ce, pour les fins de l'impôt sur le revenu. Double dépréciation, il faut s'entendre, car, en réalité, il s'agit de beaucoup plus. Le ministre du commerce peut émettre un

(suite à la page 7)

Saviez-vous que...

UN BUDGET EST NÉCESSAIRE EN AFFAIRES

Parce qu'il permet de...

- Donner aux administrateurs une base de comparaison entre les résultats et les estimés, ceci aussi souvent que nécessaire au cours de l'année;
- Voir si, dans chaque poste du budget, les dépenses ne sont pas plus fortes ou les revenus pas aussi élevés que prévus, ceci n'importe quand, et de prendre les mesures qui s'imposent — s'il y a lieu — avant qu'il ne soit trop tard;
- Etablir de la coordination entre les divers départements et les activités variées d'une entreprise;
- User de prévision et non seulement d'expérience.

Budget est indispensable à toute entreprise dont les administrateurs désirent savoir où elle va. Consacrez le temps nécessaire à sa préparation, soit vous seuls, soit avec l'aide d'experts dans votre genre d'entreprise, de votre gérant de banque et de comptables licenciés; ce sera certainement un bon placement !

DOUBLE...

(suite de la page 6)

certificat de dépréciation spéciale dans le cas des immeubles employés à des fins de guerre. Dans ce cas, le contribuable peut réclamer un amortissement de 30% de la somme mentionnée au certificat pour chacune des deux premières années et de 10% dans la troisième année. Dans un autre cas, celui de l'équipement et des machines, le ministre du commerce peut également émettre un certificat de dépréciation spéciale quand il s'agit de fabrication de guerre. Alors, le contribuable peut déprécier ses installations de 20% pendant les deux premières années et 10% la troisième année. De toute façon, cet amortissement spécial s'ajoute à l'amortissement ordinaire prévu par la loi de l'impôt. Cette façon de procéder permet d'amortir complètement un immeuble ou des machines dans une période d'environ quatre ans.

CETTE TAXE...

(Suite de la page 1)

les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral conviendraient de ne pas prélever plus d'un certain pourcentage de la matière taxable canadienne sous forme d'impôt sur le revenu. Ce prélèvement, d'autre part, serait réparti selon certaines normes entre les provinces et le fédéral. Par ailleurs, la Chambre admettait que certaines provinces, privées de sources d'imposition, devraient recevoir des subsides fédéraux selon des règles bien établies.

Cette suggestion reçut l'accueil sympathique de toutes les Chambres de commerce de la province de Québec, de l'Exécutif des

Chambres de commerce de l'Ontario, en grande partie, de la Chambre de commerce du Canada, et de la plupart des associations de la province de Québec. Sauf une modalité de détail, le gouvernement de la province de Québec, par la voix de son premier ministre, acceptait la thèse de la Chambre de commerce du district de Montréal. Le gouvernement fédéral pour sa part, ne bougea guère.

* * *

La proposition actuelle du gouvernement fédéral n'améliore en rien la situation générale. Loin de là, comme cet éditorial le disait au début, elle vient jeter de la confusion dans un problème déjà confus. Ce qu'il faut, et d'urgence, c'est de clarifier les pouvoirs fiscaux respectifs du gouvernement fédéral et des provinces; une telle définition permettrait à tous les gouvernements du Canada, sans concurrence nocive sur le dos du contribuable, sans sacrifice de prérogatives, de poursuivre, en assumant toutes leurs responsabilités vis-à-vis leurs sujets, leur mandat d'Etat souverain à l'intérieur de leur juridiction respective. En définitive, il ne s'agit pas de savoir lequel des gouvernements est le plus fort ou le plus faible, il s'agit plutôt d'accomplir cette mission sacrée, de bâtir dans l'harmonie un Canada meilleur.

LES CONTRIBUTIONS AUX CLUBS DE GOLF ET L'IMPÔT

Pour qu'une dépense soit déductible de l'impôt, il faut en principe qu'elle ait été encourue entièrement, exclusivement et nécessairement dans le but de gagner du revenu. C'est pourquoi l'Income Tax Appeal Board vient de décider que la contribution annuelle payée pour être membre d'un club de golf n'est pas

déductible de l'impôt, même si le contribuable s'abonne à un tel club pour y faire des affaires.

C'est que le contribuable est le premier à bénéficier d'une telle contribution, qui n'est ainsi pas versée dans le but exclusif de gagner du revenu.

ON N'A PAS TOUJOURS BESOIN DE REÇUS COMME PREUVE DE DÉPENSES ENCOURUES

Rien dans la Loi de l'Impôt sur le Revenu n'oblige un individu à produire des reçus pour les dépenses suivantes: timbres, téléphones, télégrammes et autres du même genre. Les déductions réclamées dans ce domaine doivent avoir pour base raisonnable la longueur et la durée des voyages d'affaires entrepris, la nature et les caractéristiques de telle ou telle affaire, de même que le chiffre des ventes réalisées.

DES ROSIERS CARTAGE, Co. Inc.

111, 3ième Avenue,
Ville St-Pierre, P.Q.
WA. 2778 *

Jour: CA. 1139-0

Nuit: BY. 2336

Consultez

Dominion Sprinkler Company Limited

Pour une protection adéquate contre le feu
7220 Alexandre, Montréal 14

Arrêtez au "Berkeley"

"Le rendez-vous des connaisseurs".
Hospitalité, courtoisie et confort
vous sont assurés.

La salle à manger

Les Champs-Élysées renommés depuis longtemps vous offrent les délices des gourmets les plus capricieux.

Salle de réception

Le chic et l'atmosphère agréable d'une salle spécialement adaptée aux réceptions de mariage, banquets, etc.

POUR VÊTIR VOS ENFANTS AVEC GOÛT ET CONFORT

Consultez

Madame C. Lalongé

Spécialiste dans les vêtements
pour enfants
CATALOGUE

Comptoir-postal à votre
disposition

(Escompte de 10% aux membres)

1641, rue Amherst
CH. 8040

Montréal
AM. 2380

ÉLECTIONS A LA CHAMBRE

Même si la période électorale à la Chambre n'a rien de comparable au tumulte et à la fièvre qui accompagnent toute consultation populaire, elle est déjà commencée et suivra son cours normal jusqu'à la proclamation des élus à l'assemblée générale annuelle.

La procédure prévoit comme mouvement initial l'élection des membres d'un comité de nomination. Ce comité

comprend deux représentants des membres, MM. Donat Lalonde et Paul Ginguas, élus à la dernière assemblée générale trimestrielle du 7 mars, deux représentants du Conseil d'administration, MM. J.-V. Desaulniers et Paul Dozois, deux représentants de l'Exécutif, MM. Raymond Dupuis et Antoine Desmarais. Ce comité, après avoir été assermenté, procède à la mise en nomination de candidats au poste de l'Exécutif et du Conseil d'administration.

Ce travail terminé, la liste des candidats sera affichée de façon à ce que les membres qui le désirent se portent eux-mêmes candidats. Tous les membres conservent le droit d'être candidats et d'être élus au Conseil d'administration et de l'Exécutif. Cependant pour l'un ou l'autre des postes de l'Exécutif, il faut au préalable avoir déjà fait partie du Conseil.

Pour tout autre renseignement au sujet de la procédure de l'élection, on est prié de s'adresser au directeur général ou au directeur général adjoint, PL. 3901.

MacLean Pitts, Alfred Filion et Lucien Croteau, membres du comité exécutif de la ville de Montréal, Honoré Parent et J.-A. Lalonde membres de l'exécutif de la Chambre, Benoit Baillargeon, président de l'Est Central Commercial, E.-O. Bouvier président de l'Association des Hommes d'Affaires du Nord, Marcel Langelier, président de la Société des Hommes d'Affaires de l'Est, Jean Archambault, Marcel Grondin et Galiot de Cardaillac membres du conseil des déjeuners-causerie.

Les chefs de service de l'administration municipale avaient tenu à faire preuve de solidarité et prendre part à cette manifestation.

Ainsi voyait-on une seconde table d'honneur réunir les directeurs de service suivants : MM. Albert Langlois, de la police, Me Claude Choquette, du contentieux, Alphonse Mongeau, du secrétariat, Aimé Cousineau, de l'urbanisme, Lactance Roberge, des finances, Georges Vernot, des estimations, H.-A. Gibeau, des travaux publics, Dr. Adélar Groulx, de la santé, Conrad Saint-Amant, du bien-être social, Raymond Paré, des incendies, ainsi que MM. Lucien Héту, directeur adjoint des services, Napoléon Langelier, ingénieur en chef de la Commission Métropolitaine, J.-B.-A. Mérineau, vérificateur, et MM. Edgar L'Heureux, président, Ernest Hooper, vice-président et René Gravel de la Commission du Service Civil.

Deux prix de présence furent tirés. Tout d'abord un superbe exemplaire du dictionnaire Larousse Gastronomique, offert par Monsieur Jean Bonnel, président des Sociétés Jean Bonnel, gagné par monsieur Raymond Faguy; ensuite un ensemble de bride (cartes en plastique et étui métallique) offert par L.-Eug. Courtois, président et gérant général, et Alfred-A. Goulet, gérant général adjoint, de la Société Coopérative de Frais Funéraires, gagné par monsieur Jacques Parizeau.



**T éléphone
A vec
S ecrétaire**

Robert V. Harwood
630 ouest, rue Dorchester

MA. 9491



Spécialistes en musique d'arrière-plan pour établissements commerciaux ou industriels. Musique choisie et orchestrée selon les besoins de votre établissement.

REDIFFUSION INC.

1085, COTE BEAVER HALL, UN. 4601 Montreal

Lettrage de Camions

BROSSO

CH.7622 1558 Visitation

LA PATRIE FLEURISTE

ENRG.

L'ART ET LA DISTINCTION
DANS LES FLEURS

168 est, rue Ste-Catherine PL. 1786-7

PAR ESPRIT CIVIQUE...

Notre dernier déjeuner-causerie fait, ainsi que le notait M. Asselin, dans un grand esprit civique, a donné lieu à une belle manifestation.

Sous la présidence de monsieur Jean-Paul Héroux, président du conseil des déjeuners-causerie de la Chambre, la table d'honneur réunissait autour du conférencier monsieur J.-O. Asselin, président du comité exécutif de la ville de Montréal, des personnes aussi représentative que Son Honneur Camillien Houde, maire de Montréal, MM. Antoine Desmarais, président de la Chambre de commerce, Paul Dozois, Gordon

**OUI!
MEUBLEZ
VOTRE
MAISON
CHEZ
A. DUPONT L'ÉC.
AMEUBLEMENT COMPLET DE MAISON**

4020 EST. STE-CATHERINE - AM 2111
ANGLE JEANNE D'ARC - PRES. RIV. DIE IX

M. Arthur Hooper, greffier adjoint,
Hôtel de Ville,
275 est, rue Notre-Dame, ste 120,
Montréal.

PORT PAYÉ CANADA POSTAGE PAID
1 c.
NO. 5747
MONTREAL

PL. 3901*

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL